



AVIS PUBLIC
Séance extraordinaire

Est donné par le soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier :

QU'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité convoquée par la mairesse Louise Chamberland sera tenue à l'Édifice de la mairie situé au 7, rue Caron, **le jeudi 13^e jour de mars 2025 à 17 h 35** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Remplacement des fluorescents des édifices municipaux
5. Période de questions
6. Levée de la séance

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 6^e JOUR DU MOIS DE MARS 2025.

Louis-Philippe Caron, directeur général
Et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION
Séance extraordinaire

Je, soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public/**Séance extraordinaire** en affichant trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin et site Internet de la Municipalité) entre 13 h et 16 h 30, le 6^e jour du mois de mars 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6^e jour du mois de mars 2025.

Louis-Philippe Caron, directeur général
Et greffier-trésorier